

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 01 MARS 2016

Le Conseil Municipal de NORT-SUR-ERDRE, dûment convoqué le 23 février 2016, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 1^{er} mars deux mille seize, sous la Présidence de M. le Maire, salle du Conseil, à 20h00.

PRESENTS :

MMES : Françoise PROVOST, Lydie GUERON, Aïcha METLAINE, Delphine FOUCHARD, Nathalie HERBRETEAU, Anne SAVARY, Stéphanie TRELOHAN, Nathalie ROUSSEAU, Nathalie CASSARD, Marie-Noelle PATERNOSTER, Isabelle CALENDREAU.

MM. : Yves DAUVE, Guy DAVID, Sylvain LEFEUVRE, Cédric HOLLIER LAROUSSE, Didier LERAT, Laurent ODIN, MICHEL BROCHU, Emilien VARENNE, Carlos MC ERLAIN, Bertrand HIBERT, Denys BOQUIEN, Bruno SARLET.

ABSENTS :

Mme Chantal PAILLUSSON a donné pouvoir à Mme Delphine FOUCHARD
Mme Thierry PEPIN a donné pouvoir à M. Cédric HOLLIER LAROUSSE
M. Pierrick GUEGAN a donné pouvoir à M. Didier LERAT
MME Charlotte COURTOIS a donné pouvoir à MME Nathalie HERBRETEAU
MME Delphine GUERIN a donné pouvoir à MME Marie-Noelle PATERNOSTER
MME Reine YESSO EBEMBE

M. Bruno SARLET a été élu secrétaire de séance.

MME NATHALIE ROUSSEAU et MME Delphine GUERIN sont arrivées en cours de séance.

24 présents, 28 votants.

Assistaient au titre des services :

M. Jacques FAUCOU, Directeur Général des Services
Mme Isabelle GENESTE, Adjointe au Directeur Général des Services.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport d'activités du CCAS et retour de l'analyse des besoins sociaux sur le thème « Familles et Précarité »
2. Subventions 2016
3. Participation 2016 aux frais de fonctionnement de l'école privée

4. Cotisations 2016
5. Consultation contrat groupe assurance du personnel avec le CDG44
6. Acquisition d'une parcelle de 30m² impasse GAMBETTA
7. Convention EDENN 2016 pour suivi sanitaire de l'Erdre
8. Comptes rendus de commissions :
 - 8.1. Commission mobilités des 25 janvier et 29 février 2016
9. Questions diverses

Approbation du PV du Conseil Municipal du 2 février 2016

M. Yves DAUVE soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 2 février 2016.

Sans observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 2 février 2016.

1. RAPPORT D'ACTIVITES DU CCAS ET RETOUR DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX SUR LE THEME « FAMILLE ET PRECARITES »

Le rapport d'activités de l'année 2015 du CCAS et l'analyse des besoins sociaux sur la thématique « Familles et risque de pauvreté » est présenté au Conseil Municipal par Mme Laurence Grégoire, Responsable du CCAS.

1.1 Rapport d'activités du CCAS

Mme Laurence Grégoire rappelle :

- les aides sociales légales :
 - ✓ vers les personnes âgées: APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie), frais de séjour en établissement...
 - ✓ vers les personnes handicapées : frais de séjour en établissement, aide-ménagère...
- les aides sociales facultatives
 - ✓ Accueillir, informer et orienter
 - ✓ Répondre en priorité aux besoins de première nécessité (nourriture...)
 - ✓ Travailler en partenariat

En 2015, 818 personnes ont été accueillies au CCAS dont 569 accueils physiques, 180 accueils téléphoniques et 312 colis distribués.

Aide sport loisirs et culture : Droit qui s'inscrit dans le cadre du Contrat Educatif Local (CEL), visant à rendre plus accessible les loisirs, activités sportives et culturelles à l'ensemble des enfants et des jeunes nortais.

M. Bruno SARLET demande à connaître le montant que représentent les chèques sports loisirs.

Mme Laurence GREGOIRE répond qu'ils représentaient 9 500 € pour 2015 pour 167 enfants.

Arrivée de Mme Nathalie ROUSSEAU

Aide pour l'accès aux spectacles à Cap Nort : Droit à la tarification à 3€ par spectacle et par personne. La différence de 2€ est pris en charge par le CCAS.

La téléassistance : Ce dispositif s'adresse à toutes personnes qui souhaitent rester à domicile en toute sécurité.

Logements sociaux :

- ❖ 168 logements sociaux
- ❖ 33 logements communaux dont 26 logements village retraite « La Garenne ».

Logement d'urgence : Mis à la disposition des familles ou personnes résidant sur la commune ou le territoire CCEG, dépourvu de logement.

Local SDF : 136 nuitées pour 39 personnes en 2015 et 92 nuitées pour 34 entrées en 2014.

La Garenne Village : 26 logements adaptés aux personnes âgées.

M. Bruno SARLET demande à connaître les types de logements à la Garenne Village.

Mme Laurence GREGOIRE répond qu'il y a 21 T2 et 5 T3.

Mme Isabelle CALENDREAU demande s'il y a des portages de repas à la Garenne Village.

Mme Laurence GREGOIRE répond qu'il n'y a pas de service spécifique inclus dans la Garenne Village, mais des services associatifs existent sur toute la Commune.

Mme Delphine FOUCHARD ajoute qu'une personne va manger à la maison de retraite. Les besoins sont très différents d'une personne à une autre. Les locataires sont libres de choisir ce qui est le mieux adapté pour eux.

Journée intergénérationnelle : initiée par le CCAS dans le but de rassembler et de faire du lien entre les générations. Budget du CCAS :

Dépenses : 94 939€

Recettes : 101 537.

1.2 Analyse des besoins sociaux

L'analyse des besoins sociaux est une obligation annuelle réglementaire pour tous les CCAS et CIAS. Il s'agit d'établir un état des lieux détaillé de la situation démographique et socio-économique de la commune, et identifier les besoins sociaux de la population.

Arrivée de Mme Delphine Guérin

La démarche se fait en trois grandes phases :

1) Diagnostic statistique territorial

- L'accueil d'un flux régulier et toujours important de nouveaux habitants
- Un vieillissement de la population pour « après-demain ».
- Les familles restent prédominantes, mais la monoparentalité progresse
- Les Catégories Socio-Professionnelles supérieures progressent, mais les « classes populaires » se maintiennent.

Un focus spécifique a été mené sur les familles et le risque de pauvreté.

2) Formulations de préconisations

- Innovation – Développement
 - Recensement des besoins sur la redistribution des salles de permanences mises à disposition pour des actions sociales
 - Renforcer les espaces de médiation ou soirée à thème pour les relations parents-enfants
 - Travailler avec la CCEG sur les besoins type « épicerie solidaire »
- Communication – Information
 - Améliorer la visibilité des services et prestations destinées aux familles
 - Améliorer la communication existante (site internet : réflexion également en cours à la CCEG)
 - Valoriser l'existant (ex : recensement des assistantes maternelles)
- Partenariat – Pratiques
 - Associer les associations aux rendez-vous Erdre et Gesvres : Accord obtenu
 - Animer des actions auprès de la population, portage par plusieurs services municipaux
 - Renforcer le partenariat entre structures médico-sociales et les associations.

M. Yves DAUVE informe que le site internet des communes va être actualisé grâce à un marché mutualisé lancé par la CCEG afin de le mettre aux normes d'accessibilité. Le nouveau site offrira une place plus grande à la lisibilité de l'action sociale et notamment des CCAS.

Il ajoute que cette étude est le document de référence qui manquait dans le domaine social. On en a déjà un certain nombre en urbanisme, mobilité, accessibilité, jeunesse... Lorsque l'on adosse nos actions à ce type de document, celles-ci ont plus de poids.

M. Laurent ODIN remarque que l'attractivité de Nort sur Erdre sera renforcée par l'ouverture du lycée.

Mme Isabelle CALENDREAU demande si des aides sont prévues pour faciliter l'accès à l'espace aquatique.

M. Yves DAUVE répond que des démarches sont faites pour que le coupon sport soit accepté, mais Nort sur Erdre est la seule commune à en disposer. Pour le moment, il n'y a pas de tarif préférentiel.

3) Hiérarchisation des préconisations et restitution

Les préconisations ont été priorisées.

2. SUBVENTIONS 2016

Monsieur le Maire, présente les propositions de la Commission des Finances pour détermination des Subventions de Fonctionnement 2016 aux Associations.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseillers Municipaux exerçant des fonctions de Président ou de membres de Bureau d'associations subventionnées ne pourront pas prendre part au vote du Conseil Municipal. Ainsi, Mme Stéphanie Trélohan, Mme Nathalie Rousseau et M. Emilien Varenne ne prennent pas part au vote.

M. le Maire informe que l'évolution des subventions aux associations est suivie de très près. Il rappelle la nécessité de certaines associations de disposer d'un fond de roulement, notamment pour celles qui ont des salariés.

Le Conseil Municipal, après débats, fixe à l'unanimité comme suit le montant des subventions 2016 allouées aux associations :

Nom Association	Subventions 2016
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
NAC Aïkido	222,00
NAC Aviron	218,00
NAC Baby Foot	201,00
NAC Badminton	976,00
NAC Basket	2 489,00
NAC Course à pied	323,00
NAC Cyclotourisme VTT	360,00
NAC Escalade	402,00
NAC Football	4 545,00
NAC Gymnastique Volontaire Féminine	289,00
NAC Gymnastique	1 472,00
NAC Hand Ball	1 537,00
NAC Hapkido	307,00
NAC Jonglage	389,00
NAC Judo	1 295,00
NAC Multi-sports adultes	251,00
NAC Musculation	411,00

NAC Nautique CK NAC	362,00
NAC Pétanque	276,00
NAC Randonnée Pédestre	268,00
NAC Tennis	1 532,00
NAC Tennis de Table	693,00
NAC Volley	235,00
NAC Yoga	375,00
NORT Moto Club	411,00
N.A.C. Administration Association	1 969,00
N.A.C. Formation (arbitrage)	1 584,00
EQUI NORT	201,00
TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES	23 593,00
ASSOCIATIONS CULTURELLES (calcul selon effectifs)	
Académie Artistique	585,00
Amis de l'Orgue	201,00
Bouqui Nort Fonctionnement	201,00
Bouqui Nort (frais formation déplacement)	310,00
C'COMME	278,00
Chorale	222,00
Ecole de Danse	2 771,00
Nort West Country	274,00
Groupe Celtique	774,00
Harmonie St Michel fonctionnement	2 169,00
Honort	201,00
Nort en Scène	808,00
Scèn'Eclore	219,00
Batuca Nort	303,00
TOTAL ASSOCIATIONS CULTURELLES	9 316,00
ASSOCIATIONS LIEES AU DOMAINE SCOLAIRE	
A.N.E.E.E.P. La Sablonnaie	4 581,00
A.N.E.M. Ecole Maternelle Publique	307,00
A.S.S.U. Paul Doumer	201,00
Foyer Socio Educatif Paul Doumer	1 363,00
Association sportive collège St Michel	201,00

APEL Ste Jeanne D'arc	201,00
Ass familiale du Lycée Erdre	201,00
FCPE Conseil Local Paul Doumer	201,00
A.P.M.S. Sablonnaie et Marais	201,00
FCPE Conseil Local Sablonnaie	201,00
Amicale Laïque	709,00
Asso Pour un lycée public à Nort sur Erdre	201,00
SUBVENTIONS SPECIFIQUES ARBRE DE NOEL ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES	
A.N.E.E.E.P. La Sablonnaie	656,00
A.N.E.M. Ecole Maternelle Publique	372,00
APEL Ste Jeanne D'arc	619,00
TOTAL DOMAINE SCOLAIRE	10 215,00
ASSOCIATION SERVICES SOCIAL - SANTE - SOLIDARITE - CITOYENNETE	
A.D.T. (Aide à Domicile)	297,00
A.D.M.R. (Antenne de Nort sur Erdre)	499,00
Alcool Assistance (Croix d'Or)	201,00
Amicale des Donneurs de Sang	201,00
Bouchons d'Amour	201,00
Ligue cancer Antenne Nort / Erdre	201,00
Protection Civile Antenne Nort 44	731,00
Jimmy dans l'Autre Vie	201,00
Accidentés du travail (F.N.A.T.H.)	201,00
Souvenir Français	201,00
U.N.C.- A.F.N.	201,00
Entreparentaise	201,00
France Adot	201,00
Solidarité Femmes	201,00
TOTAL SERVICES	3 738,00
ASSOCIATIONS DIVERSES ANIMATION	
Nort Associations (fonctionnement)	20 400,00
Nort Associations (frais abonnement logiciel salaires)	1 536,00
Comité de Jumelage (fonctionnement)	6 209,00
Jumelage (partenariat non affecté)	
Comité des Fêtes feu d'artifice 2015	5 500,00

Ecole de Musique (fonctionnement)	9 995,00
Association Les Vitrines Nortaises	201,00
Association Cornélia	201,00
TOTAL ASS. DIVERSES ANIMATION	44 042,00
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
ADAPEI	250,00 €
Ligue contre Cancer	400,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	400,00 €
Vitrines Nortaises	400,00 €
C'COMME	600,00 €
Ecole de Musique	300,00 €
Cercle Celtique	250,00 €
A.D.M.R.	499,00 €
TOTAL SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	3 099,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	94 003,00 €
Réserve pour subventions non affectées	5 997 €
TOTAL GENERAL	100 000,00 €

Modalité particulière de versement pour les subventions supérieures à 1 500.00 Euros :
Versement d'un acompte de 60 % en Mai.
Versement du solde en Septembre.

Dispositions particulières de versement pour les subventions supérieures à 10 000 Euros (échancier des versements établis pour chaque association).

3. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE

M. Sylvain LEFEUVRE rappelle que conformément aux termes de la convention de forfait communal signée le 27 Décembre 2007 entre la Commune de Nort sur Erdre et l'O.G.E.C. Saint Christophe, la Commune doit participer aux dépenses de fonctionnement, étant précisé que cette prise en charge se limite aux élèves dont les parents sont domiciliés à Nort sur Erdre.

Cette participation est fixée en référence au coût d'un élève de l'école publique pour 2015. Les effectifs scolaires sont déterminés en application de l'article 4 de ladite convention (effectifs réels retenus pour l'Ecole Privée, effectifs moyens lissés sur 3 exercices pour l'Ecole Publique).

Les différents éléments de calcul du forfait, préparés par le Service Enfance Jeunesse ont été communiqués aux représentants de l'OGEC lors de la rencontre qui a eu lieu le 23 Février.

Pour 2016, la participation de la Commune se détaille ainsi qu'il suit :

Scolarité Maternelle	
Coût d'un élève Maternelle publique 2015 :	1 057.45 €
Nombre d'élèves Nortais scolarisés en privé :	163
Montant de la participation :	172 364.35 €
Scolarité Elémentaire	
Coût d'un élève Primaire public 2015 :	280.43 €
Nombre d'élèves Nortais scolarisés en privé :	255
Montant de la participation :	71 509.65 €
Montant total de la participation 2016 :	243 874.00 €
A déduire : régularisation 2013 (3ème tiers)	- 3 474.36 €
Participation 2016 nette à verser :	240 399.64 €

Comme les années précédentes, cette participation sera versée selon l'échéancier suivant :

- 1^{er} tiers en Avril (après vote du Budget 2016)
- 2^{ème} tiers en Septembre
- Solde fin Novembre.

Mme Isabelle CALENDREAU souhaite savoir ce que recouvre le coût d'un élève.

M. Yves DAUVE répond qu'il ne concerne que le temps scolaire. Le temps périscolaire n'est donc pas pris en compte.

M. Sylvain LEFEUVRE précise que l'augmentation est liée à celle des effectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette participation ainsi que l'échéancier de paiement. Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits dans le Budget Primitif « Budget Général » 2016.

4. COTISATIONS 2016

Le Conseil Municipal est informé du montant des cotisations annuelles versées par la Commune aux organismes suivants pour l'exercice 2016 :

	Organisme	Cotisation 2016
1	Fédération Française Stations Vertes	2 211.00 €
2	Association Maires 44	2 166.17 €
3	C.A.U.E.	320.00 € (provision)
4	Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGON)	583.00 €
5	A.D.I.C.L.A.	1 427.32 €
6	Commune et Formation 44	83.50 €
7	Asso Française Conseil Communes et Régions d'Europe	617.00 €

8	S.P.A. CARQUEFOU	1 000.00 €
9	Redevance Animation Sportive (0.61 € par habitant en 2014)	5 200.00 € (provision)
1 1	CAP VERT	200.00 €
1 2	Fondation du Patrimoine	300.00 €
1 3	Comité du Souvenir du Maquis de Saffré	201.00 €
1 4	Association Petites Villes de France	788.32 €
	TOTAL	15 097.31 €

M. Denys BOQUIEN souhaite en savoir plus sur la cotisation Cap Vert.

M. Yves DAUVE répond que cette association à but social accueille notamment des personnes handicapées sur une péniche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant des cotisations ci-dessus versées par la commune pour 2016.

5. CONSULTATION CONTRAT GROUPE ASSURANCE DU PERSONNEL AVEC LE CDG44

Monsieur le Maire expose :

- De l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents
- Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques en application de :
 - La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriales
 - Du décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide

La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la CNRACL :

Décès + Accident du Travail/Maladies professionnelles + Maladie Ordinaire + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité-Paternité-Adoption.

Agents non affiliés à la CNRACL :

Accident du Travail/Maladies professionnelles + Maladie Ordinaire + Maladie Grave + Maternité-Paternité-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules à la commune.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2017

Régime du contrat : capitalisation

Si après analyse des offres, il s'avérait que le contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la FPT présente des conditions moins intéressantes que le contrat actuel, la commune pourra ne pas adhérer au contrat groupe et conserver son contrat.

6. ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE 30 M² IMPASSE GAMBETTA

M. Guy DAVID informe que la Commune souhaite acquérir une portion de terrain sise impasse Gambetta, au sud de la parcelle cadastrée section AX n°365 appartenant à Monsieur Luc PASCRAEU. Celle-ci est située en zone UA-b au P.L.U. et concernée par un emplacement réservé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir cette portion de terrain, d'une surface de 30m², à titre gratuit, cadastrée section AX n°365.

En contrepartie, les frais de géomètre pour le bornage et les frais d'acte seront à la charge de la Commune ainsi que les frais de reprise de la partie du muret démolie. Enfin, un droit de passage sera instauré au profit de la parcelle restante cadastrée section AX n°364 pour desservir l'habitation de Monsieur Luc PASCRAEU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de la parcelle AX 365 d'une superficie de 30 m², appartenant à M. Luc PASCRAEU, à titre gratuit,
- Approuve la prise en charge par la Commune des frais de géomètre et d'acquisition ainsi que les frais de reprise de la partie du muret démolie,
- Approuve l'instauration d'un droit de passage au profit de la parcelle restante AX 364 pour desservir l'habitation de M. Luc Pascreau,
- Autorise M. le Maire à signer les actes correspondants.



7. CONVENTION EDENN 2016 POUR LE SUIVI SANITAIRE DE L'ERDRE

Mme Françoise PROVOST rappelle que l'Erdre est une rivière navigable très fréquentée pour diverses activités nautiques légères (environ 15 000 usagers/an). Les proliférations de cyanobactéries ont fait l'objet d'un travail approfondi au début des années 2000, à la demande de l'Etat. Il a abouti à une procédure impliquant à l'époque la DDASS, Jeunesse et Sport, les communes riveraines de l'Erdre navigable, le Département, l'EDENN et les clubs navigant sur l'Erdre (gradation des restrictions d'usages, choix des supports,...). Cette procédure donna satisfaction et a inspiré la gestion de ce même type de problème dans d'autres régions françaises. L'ARS (Agence Régionale de Santé) effectuait un suivi sanitaire de l'Erdre, concernant le risque toxique lié aux cyanobactéries pour les activités nautiques légères, selon les recommandations sanitaires en vigueur. L'information des pratiquants était assurée par l'ARS et toutes les informations diffusées sur le site Internet de l'EDENN.

En 2013, l'ARS se retire du dispositif de surveillance, considérant que l'obligation réglementaire de suivre l'état sanitaire des cours d'eau, hors site de baignade, ne lui incombe pas.

L'article 38 du Règlement Particulier de Police de la navigation sur l'Erdre navigable, du 26 novembre 2014, stipule que la baignade est interdite dans l'Erdre sauf si une autorisation est délivrée par le maire par voie d'arrêté municipal après avis du gestionnaire.

Il incombe donc aux communes de Nantes, Carquefou, Sucé sur Erdre, la Chapelle sur Erdre, Nort sur Erdre, Petit Mars, Saint Mars du Désert de mettre en place un système de surveillance de la qualité de l'eau de l'Erdre au niveau des « zones » fréquentées pour des activités aquatiques au titre de leurs pouvoirs de police générale (article L 2212-2 CGCT « *La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques* ») et spéciale (article L2213-29 CGCT « *Le maire surveille, au point de vue de la salubrité, l'état des ruisseaux, rivières, étangs, mares ou amas d'eau* »). Il s'agit de prendre en compte, entre autres, les risques liés à la présence de cyanobactéries dans l'eau et de restreindre, en tant que de besoin, les usages suivant les seuils recommandés par l'Agence Régionale de la Santé des Pays de la Loire, qui décline les instructions ministérielles.

Il apparaît donc cohérent, dans un but d'efficience, de mutualiser le suivi sanitaire de l'Erdre sur les zones d'activités nautiques dépendant du territoire des collectivités concernées et de confier la réalisation du suivi sanitaire de l'Erdre à l'EDENN, syndicat mixte créé pour la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques de l'Erdre, ainsi que pour la coordination des usages nautiques. En effet, celui-ci assure déjà le suivi scientifique du phénomène d'eutrophisation de l'Erdre réalisé dans le cadre de l'observatoire des Eaux de l'Erdre. Le programme de suivi sanitaire complètera le suivi scientifique déjà réalisé par l'EDENN, depuis 2005.

La convention est proposée entre les 7 communes riveraines de l'Erdre navigable, le Département de la Loire-Atlantique et l'EDENN pour une durée d'un an renouvelable, dans la limite maximale de 3 reconductions, avec date d'effet au 1^{er} mars 2016.

L'EDENN assure le suivi sanitaire (campagne d'analyses des eaux). L'EDENN diffuse les résultats d'analyses, les niveaux d'alerte (validés par l'ARS) et les consignes (par e-mail et site Internet) aux collectivités signataires de la convention et aux clubs nautiques répertoriés. L'information des pratiquants d'activités nautiques est assurée par le Département de la Loire-Atlantique et les communes signataires de la convention, via les affiches envoyées par l'EDENN (validées par l'ARS), installées aux différents accès de l'Erdre.

La participation financière des collectivités est établie à hauteur de 50 % pour le Département et 50 % pour les communes. Pour chaque commune riveraine de l'Erdre navigable, les clés de répartition ont été calculées en intégrant le linéaire de rive pour 25 % et la population pour 75 %. Les trois communes de Nantes Métropole participent ainsi à 82 % de la charge financière induite, les 18 % restant étant répartis entre les 4 communes de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres.

Suite à une refonte du suivi sanitaire, afin de suivre les recommandations émises par la note d'information DGS/EA4/2014/166 du 23 mai 2014 relative aux modalités de recensement, d'exercice du contrôle sanitaire et de classement des eaux de baignade pour chaque saison balnéaire à compter de l'année 2014 et la note d'information DGS/EA4/2015/181 du 2 juin 2015 relative aux échéances de la saison balnéaire 2015, aux modalités de prévention et de gestion des risques sanitaires liés à la présence de cyanobactéries ou d'amibes, à l'information du public à proximité des sites de baignades et à la mise à disposition du manuel pour l'utilisation de l'application SISE-Eaux de baignade ; le coût annuel total est estimé à 25 128 euros pour l'année 2016.

Sur la base des clés de répartition arrêtées en commun, le coût estimatif pour 2016 à la charge de notre collectivité serait de 758 €.

Collectivité	Taux de participation au budget	Montant indicatif 2016 (selon 1 ^{ère} estimation)
Conseil Départemental 44	50,00 %	12 564 €
Nantes	34,65 %	8 708 €
Carquefou	2,75 %	691 €
La Chapelle sur Erdre	3,40 %	854 €
Sucé sur Erdre	3,86 %	971 €
Saint Mars du Désert	1,03 %	259 €
Petit Mars	1,29 %	323 €
Nort sur Erdre	3,02 %	758 €
Total	100 %	25 128 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les termes de la convention avec l'EDENN,
- Autorise M. le Maire à signer cette Convention et tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

8. COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS :

8.1 COMMISSION MOBILITES DES 25 JANVIER ET 29 FEVRIER 2016

8.1 Commission Mobilités des 25 janvier et 29 février 2016

M. Cédric HOLLIER LAROUSSE reprend les différents points des deux commissions.

Il rappelle que la première réunion a rassemblé les élus de la commission. La deuxième a associé les riverains.

Bilan radar pédagogique

Les excès de vitesse représentent 3 à 6 %. La vitesse moyenne oscille entre 36 et 39 km/h.

Le stationnement rue Saint Georges reste anarchique.

La question de l'éclairage reste à l'étude.

Les propositions :

- Disposer de passages piétons mieux visualisés avec des panneaux lumineux leds
- Certains passages pourront être déplacés
- Utilisation d'une résine centrale pour mieux identifier les passages piétons.

M. Denys BOQUIEN remarque que les passages piétons sont très sombres.

M. Yves DAUVE précise que le Sydela a fait des mesures précises sur les contrastes.

Mme Nathalie CASSARD indique que les passages sont très hétérogènes tout le long de la route.

M. Bertrand HIBERT remarque qu'il serait préférable de moins éclairer la voie et augmenter l'éclairage des passages piétons.

M. Cédric HOLLIER LAROUSSE ajoute que le stationnement sauvage pose aussi des problèmes de visibilité. Il sera nécessaire de mieux identifier certaines places délimitées par les pavés et faire respecter les arrêts minute.

M. Yves DAUVE note que le débat a été très constructif. Les propositions ont bien été accueillies par les riverains.

M. Cédric HOLLIER LAROUSSE indique que le plateau surélevé n'est pas envisageable compte-tenu de la pente de la rue Saint Georges.

M. Yves DAUVE ajoute qu'un tracé central en résine granuleuse sera mis en œuvre pour éviter de couper la voie.

9. QUESTIONS DIVERSES

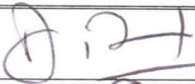

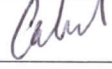



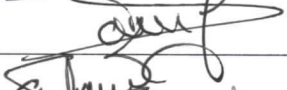



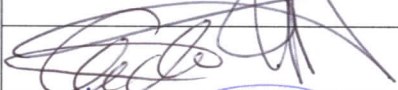
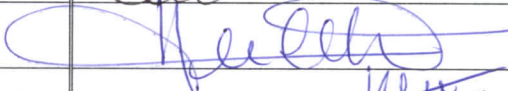





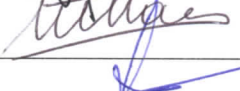
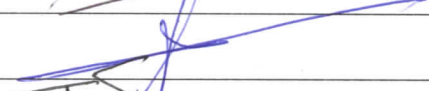
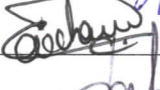
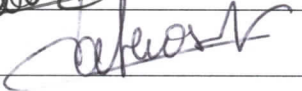

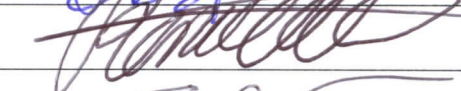

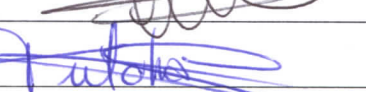

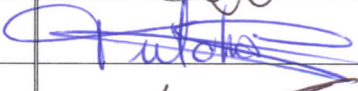

M. Bruno SARLET souhaite connaître le coût du Nort Info pour le prochain Conseil Municipal.

M. Yves DAUVE répond que ce coût sera précisé au prochain Conseil dans le cadre de la présentation du budget.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, M. Yves DAUVE clôt la séance.

La séance est levée à 21h45

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2016

<u>NOMS</u>	<u>SIGNATURES</u>
BOQUIEN Denys	
BROCHU Michel	
CALENDREAU Isabelle	
CASSARD Nathalie	
COURTOIS Charlotte	
DAUVE Yves	
DAVID Guy	
FOUCHARD Delphine	
GUEGAN Pierrick	
GUERIN Delphine	
GUERON Lydie	
HERBRETEAU Nathalie	
HIBERT Bertrand	
HOLLIER-LAROUSSE Cédric	
LEFEUVRE Sylvain	
LERAT Didier	
MC ERLAIN Carlos	
METLAINE Aïcha	
ODIN Laurent	
PAILLUSSON Chantal <i>Pouvoir à Delphine Fouchard.</i>	
PATERNOSTER Marie-Noëlle	
PEPIN Thierry	
PROVOST Françoise	
ROUSSEAU Nathalie	
SARLET Bruno	
SAVARY Anne	
TRELOHAN Stéphanie	
VARENNE Emilien	
YESSO EBEMBE Reine	